



APPEL À COMMUNICATION

87^e Congrès de l'ACFAS

COLLOQUE 631– Penser les « origines » dans les familles contemporaines :
comparaison France-Québec et perspectives internationales

Responsables

Isabel Côté
Professeure au Département de travail social
Université du Québec en Outaouais

Agnès Martial
Directrice de recherche au CNRS
Centre Norbert Elias

Kévin Lavoie
Doctorant en sciences humaines appliquées
Université de Montréal

Ce colloque interdisciplinaire abordera la question des origines, dans les familles constituées par l'adoption ou la procréation assistée. Une telle question constitue une entrée inédite pour comprendre les configurations relationnelles créées par l'adoption ou la procréation assistée et analyser leur devenir. Elle interroge le statut et la place des personnes ayant donné leurs gamètes, des parents de naissance, le rôle pouvant être attribué à une femme ayant porté l'enfant d'autrui, mais également la construction du couple parental et l'univers familial des enfants adoptés ou issus de la procréation assistée. La question des origines se révèle également l'un des moteurs des évolutions législatives à l'œuvre dans les formes familiales actuelles. Ainsi, au Québec, la loi 113 permet, depuis juin 2018, que les personnes adoptées aient accès aux données nominatives de leurs parents de naissance, si ces derniers y consentent.

Les possibles incidences de cette disposition pourront être comparées au cas français, où la création du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP) en 2002 a organisé le recueil d'informations et un accès plus important des personnes nées dans le secret aux données administratives et personnelles concernant leur naissance. Le champ de procréation assistée n'est pas en reste alors que la levée de l'anonymat des personnes qui donnent leurs gamètes est à l'agenda de la révision actuelle de la loi française de bioéthique, suscitant de nombreux débats et de nouvelles questions. Au Québec, le Comité consultatif sur le droit de la famille, dans son rapport déposé en 2015, recommande la levée de l'anonymat des donneur.se.s de gamètes, considérant le droit de connaître ses origines comme étant dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Que révèle la question des origines sur notre compréhension de la parenté contemporaine ? Comment se traduit-elle dans la réalité des parcours personnels, des vies familiales, et dans les façons de concevoir et définir la famille ? Quelles sont les réponses formulées par le droit ? Pour répondre à ces questions, ce colloque mobilisera différentes disciplines ainsi que des approches théoriques plurielles en sociologie, travail social, anthropologie, psychologie et droit et souhaite mettre en perspective différentes approches méthodologiques: l'analyse des dispositifs juridiques ; l'étude des pratiques institutionnelles - administratives ou médicales - et des « supports » (dossiers administratifs, tests génétiques) associés à la connaissance des origines ; l'exploration, dans les familles, des représentations, des significations et du vécu de la notion « d'origines ». La comparaison privilégiera le Québec et la France, où cette question s'avère particulièrement actuelle du fait des changements législatifs récents concernant les personnes adoptées, ainsi que par les débats qui s'y déroulent quant à la levée de l'anonymat des dons dans la procréation assistée. La question des origines pourra être envisagée dans les formes « traditionnelles » de circulation des enfants, dans l'adoption contemporaine puis dans le champ de la procréation assistée, afin d'en analyser les différentes significations. L'étude d'autres contextes culturels ou nationaux sera bienvenue pour enrichir la comparaison.

Le colloque aura lieu le mardi 28 mai et mercredi 29 mai dans la foulée du 87^e congrès de l'ACFAS qui se tiendra à l'Université du Québec en Outaouais (Gatineau, Canada). Les communications orales, d'une durée de 20 minutes, seront suivies d'une période d'échange avec l'assistance. Le comité organisateur invite les chercheur.e.s, et étudiant.e.s intéressé.e.s par ces enjeux à soumettre une proposition de communication.

Les propositions doivent être acheminées par courriel au comité organisateur (isabel.cote@uqo.ca) avant le 15 février 2019. Les propositions doivent inclure le titre (150 caractères maximum, espaces compris), la liste des auteur.e.s (prénom, nom, statut, institution, adresse courriel) et un résumé de 1500 caractères ou moins, espace compris (police Arial 12 pts, espace 1.5, marge 2 cm). Les réponses d'acceptation seront transmises au plus tard le 20 février 2019.